

## Procédure de plainte pour violence et/ou intimidation

1

L'école reçoit le formulaire de dénonciation contre la violence et l'intimidation.



2

L'école assure la sécurité de l'élève et met en place un arrêt d'agir auprès des élève(s) auteur(s) de l'agression.



3

L'école procède à une collecte d'informations et débute le processus d'enquête.



4

L'école communique avec les parents ou tuteurs des élèves victime, témoin et agresseur.



5

L'école offre du soutien à l'élève victime (ressources école, ressources externes, possibilité de déposer une plainte).



6

L'école intervient auprès de l'élève auteur de l'agression (sanctions et/ou mesures de soutien).



7

L'école assure une régulation de la situation au cours des prochains jours et prochaines semaines.

